N°2025.00797/2025

DEPARTEMENT **HAUTE-SAVOIE**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/AF

ARRETE DU MAIRE

Objet: Restriction de circulation

FERMETURE DU SENTIER D'ACCES A LA CHARLANON DU 13.10.2025 A 08H00 AU 31.10.2025 A 18H00

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et cycles sur le chemin d'accès à la Charlanon pendant la réalisation des travaux de prise d'eau sur le torrent des Nants,

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des piétons pour la réalisation de ces travaux.

ARRETE

Article 1 - La circulation sera interdite aux piétons et VTT sur les sentiers cf. carte jointe.

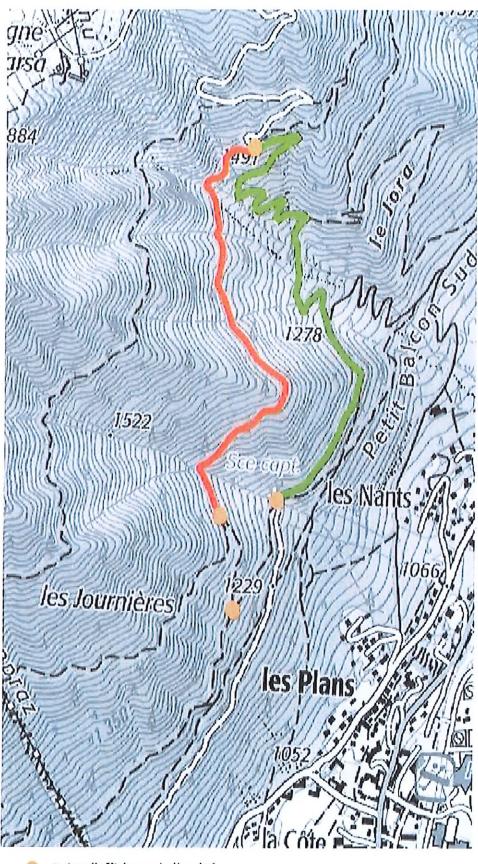
<u>Article 2</u> – La mise en place de la signalisation de la fermeture ainsi que leurs maintenances seront assurées par le service des Pistes et l'entreprise Compagnie du Mont Blanc,

<u>Article 3</u> - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 25.09.2025

Pour le Maire Le Directeur des Infrastructures et des Services Techniques

Loïc PLUSQUELLEC



- 🥚 Point d'affichage de l'arrêté
- Itinéraire fermé
- Itinéraire de déviation